

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 25 MAI 2023

N° 2023-07-02

L'an deux mille vingt-trois, le vingt cinq mai à dix-sept heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-sept mai deux mille vingt-trois, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 9) : 10

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 11
Exprimées par pouvoirs : 11
Total (mini 19) : 22

Quorum atteint

Délégué-es présents-es

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Didier-Claude BLANC

**9 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1
voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Gilles CREMILLIEUX, Nicole PELOUX, Kevin QUEYREL, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT.

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Claude AURIAS à Didier-Claude BLANC, Roland PEYRON à Sébastien BERNARD, Michel ROLLAND à Philippe CAHN, Jean-François PERILHOU à Gilles CREMILLIEUX, Vincent JACQUEMART à Nicole PELOUX, Danielle TOUCHE à Pascale ROCHAS, Laurent CHAREYRE à Frédéric ROUX, Marlène MOURIER à Kevin QUEYREL,

Délégué-e excusé-e : Jean-Christophe CAMP, Pierre COMBES, Jean-Jacques MONPEYSEN, Lionel TARDY, Yann TRACOL

Présent-es en visio conférence : Vincent JACQUEMART, Corinne MOULIN

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Madame Christelle RUYSSCHAERT est nommée secrétaire de séance.

Objet : Modification de la délibération 2019-08-05 ouvrant un poste de catégorie C // Ouverture du poste d'assistante de direction à la filière culturelle

Montant des dépenses PnrBP	2023
Fonctionnement	202.00 €
Investissement	

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	202.00 €	0.00 €

Rapport :

La Présidente expose,

Par délibération n° 2019-08-05 en date du 6 novembre 2019, le Comité Syndical a ouvert un poste de catégorie C, à temps complet, relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

La Présidente propose que ce dernier soit également ouvert au cadre d'emploi des adjoints territoriaux du patrimoine.

Délibération

- ◆ Vu le Code Général de la Fonction Publique
- ◆ Vu la délibération du Comité syndical n° 2019-08-05 en date du 6 novembre 2019

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** d'élargir l'accès à l'emploi créé par la délibération susvisée au cadre d'emploi des adjoints territoriaux du patrimoine
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

